



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Quatrième année No. 23
 Fourth year

8 Juillet 1907
 July

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
 City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Parait le lundi matin
 Published every Monday
 morning
 Abonnements \$2 par an
 Subscriptions a year
 Payables d'avance
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
 de la Ville de Montréal
 Official organ of the Corporation
 of the City of Montreal
 CANADA

DELIBERATIONS

COMMISSIONS DES FINANCES ET DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée conjointe re Reconstruction
 du marché à bestiaux de l'Est, tenue le 26 juin

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président,
 Bumbray, L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Séguin, Sadler.

La Commission prend connaissance d'une lettre de M.
 D. McNicoll, vice-président de la Compagnie du Pacifique
 Canadien, contenant certaines offres relatives à la recons-
 truction du marché à bestiaux de l'Est, entre autres celle
 de l'échange du terrain dudit marché pour une partie du
 terrain appartenant à ladite compagnie et situé au Sud-est
 de la rue Notre-Dame, entre les rues De Linelle et Beau-
 doin, à St-Henri, à raison de 1 pied pour 3 pieds, basée
 sur la valeur cotisée à 24 cents le pied pour le terrain de
 ladite compagnie, contre 8 cents le pied pour le terrain du
 marché à bestiaux de l'Est.

M. McNicoll, accompagné de M. Vigneau, soumet un plan
 de cette partie de terrain appartenant à ladite compagnie
 et contenant 123,900 pieds contre 368,000 pieds pour le ter-
 rain du marché à bestiaux de l'Est.

Après mûre délibération, la Commission résout de con-
 sentir à cet échange en vue des avantages dont la Ville
 bénéficierait par la vente des lots entourant ce terrain,
 aux conditions suivantes à intervenir entre la Ville et la
 dite compagnie du Pacifique Canadien, relativement à la
 reconstruction du marché à bestiaux de l'Est par cette
 dernière, savoir:

- (1) Que ladite Compagnie du C. P. R. cédera à la Cité
 le terrain nécessaire pour le percement ou l'ouverture de
 la rue Ste-Emélie, ledit terrain devant être pris sur sa pro-
 priété située au Sud de la ligne du terrain offert à la Ville
 en échange du terrain du marché à bestiaux de l'Est.
- (2) Que ledit marché sera connu et désigné, comme au-
 trefois, sous le nom de marché à bestiaux de l'Est.
- (3) Que ladite Compagnie du C. P. R. dépensera une
 somme de \$180,000 pour améliorer ledit marché, près des
 Abattoirs de l'Est, consistant en bâtiments, etc., etc., qui
 y seront construits et qui devront être achevés d'ici à la
 fin de l'année 1908.
- (4) Que ladite Compagnie du C. P. R. paiera à la Ville
 toutes les contributions foncières, taxes d'affaires, taxe
 d'eau qui seront imposées par la Ville sur son terrain et
 ses bâtiments.

FINANCE AND MARKET COMMITTEES.

Report of joint meeting re Rebuilding of the Eastern Cattle
 Market, held the 26th of June.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, L. A. La-
 pointe, N. Lapointe, N. Séguin and Sadler.

The Committee considered a letter from Mr. D. McNi-
 coll, vice-president of Canadian Pacific Railway Co., con-
 taining certain offers, anent the reconstruction of the East-
 ern Cattle Market, amongst other, an offer to exchange
 the market grounds for a piece of land belonging to the
 Company, situated south-east of Notre-Dame street, bet-
 ween De Linelle and Beaudoin streets, St. Henry, at 1 foot
 per 3 feet, based on the assessed value at 24 cents per foot
 for the Company's ground against 8 cents per foot for the
 Eastern Cattle Market land.

Mr. McNicoll accompanied by Vigneau, submitted a plan
 of said piece of land owned by the Company and contain-
 ing 123,900 feet against 368,000 feet for the land of the
 Eastern Cattle Market.

After mature deliberation, the Committee resolved to
 concur in said exchange, in view of the advantages the
 City might derive from the sale of lots surrounding the
 said piece of land, on the following conditions to be in-
 serted in the agreement to be made between the City and
 the said Canadian Pacific Railway Co., concerning the re-
 building of the Eastern Cattle Market by the Company,
 to wit:

- (1) That the said C. P. R. Co., shall cede to the City the
 land for the opening of St. Emélie street, said land to be
 taken on their property laying south of the line of the land
 offered to the City in exchange for the Eastern Cattle
 Market land.
- (2) That said market shall be known and designated as
 heretofore, the "Eastern Cattle Market."
- (3) That the said C. P. R. Co. shall spend the sum of \$180,-
 000 on improvements at said market, near the East End
 Abattoir, consisting in buildings, etc., to be erected on
 same and completed at the end of the year 1908.
- (4) That the said C. P. R. Co., shall pay to the City, all
 real estate assessments, business tax and water rates, that
 may be imposed by the City on their land and buildings.